



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-26.082**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est La Pallande srl représentée par Monsieur Anthony DARDENNE.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, Chemin de Wavre 66 et cadastré division 3, section B n°145/2L.

Le projet consiste en **la rénovation complète du bâtiment, pour réhabilitation des chambres d'hôtes et du restaurant** et présente les caractéristiques suivantes :

- isolation thermique des façades latérales et arrière avec finition crépi ;
- réorganisation des espaces intérieurs ;
- construction d'un nouveau volume sans étage, à toiture plate, à l'arrière ;
- création d'une lucarne en toiture, à l'avant ;
- création et modification de baies de façades ;
- pose de panneaux solaires sur structure inclinée au sol.

Le projet est soumis à « annonce de projet » en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT, pour les motifs suivants : écarts au permis de lotir en ce qui concerne la destination, la création d'une loggia en zone de recul, le gabarit de l'extension, le matériaux de parement et de toiture, les dimensions de la lucarne.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
02 septembre 2026 au 18 septembre 2026

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 28 août 2026 jusqu'au 18 septembre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Yvon SCHIETTECATTE - 067/79.42.33 – yvon.schiettecatte@genappe.be

A Genappe, le 27 août 2026

Le Directeur Général ff,
(sé) P. GEORGERY

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE